

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 30 JANVIER

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis samedi, en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Develle a informé le conseil de la conclusion d'un accord commercial avec le Canada, aux termes duquel la France accorde au Canada le tarif minimum pour certains articles en échange d'abaissements sur les vins et autres produits.

Ainsi que nous l'avons dit dès samedi soir, le général Loizillon a fait signer un décret maintenant le général de Négrier au commandant de son corps d'armée.

M. Tirard dit que la Commission du budget accepte le principe de l'impôt.

M. Siegfried a fait approuver un projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 1866 sur les courtiers en marchandises.

Les opportunistes, furieux de ce que M. Rouvier n'ait pas bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, commencent une campagne acharnée contre le ministère. On croit que pour satisfaire leurs rancunes, M. Ribot devra prochainement débarquer M. Bourgeois.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

On s'occupe beaucoup de la situation ministérielle.

Pour le moment, M. Bourgeois consent à rester encore quelques jours. M. Carnot a fait valoir, dit-on, auprès de lui les conséquences graves d'un remaniement ministériel pour le Cabinet, pour le pays et pour la présidence.

La détermination de M. Bourgeois est donc suspendue jusqu'au moment, dit-on encore, où la Chambre des mises en accusation aura statué sur le cas de M. Rouvier.

On assure que M. Bourgeois voulait des ordonnances de non-lieu beaucoup plus nombreuses.

L'AFFAIRE DU PANAMA

M. Imbert, administrateur de la succession Reinach, a adressé au procureur de la République une plainte en extorsion de fonds, au préjudice de Reinach, contre M. Cornélius Herz.

M. Tanon, procureur général, serait disposé à joindre aux magistrats qui composent la chambre des mises en accusation la section de la cour dite « chambre des appels-corrrectionnels », présidée par M. Bérard des Clajoux.

LES ARRESTATIONS

On faisait courir le bruit, ces jours-ci, que l'arrestation des personnes impliquées dans les poursuites pourrait bien être opérée dans quelques jours. La nouvelle est certainement exagérée.

C'est à la chambre des mises en accusation qu'il appartient de rendre, en même temps

que son arrêt, une ordonnance de prise de corps ; elle y est même obligée par la loi, mais le procureur général ne mettra l'ordonnance à exécution que le jour même du procès, ce que d'ailleurs il ne peut éviter, le Code d'instruction criminelle exigeant que toute personne accusée d'un crime emportant peine afflictive et infamante soit incarcérée avant sa comparution.

Le fait se produit d'ailleurs très souvent à la Cour d'assises de la Seine.

L'ARGENT DU PANAMA

Voici quelques chiffres inscrits à la comptabilité ainsi que dans le rapport Flory, et qui n'ont pas encore été communiqués :

551 A. Frais de voyage pour congés.....	3.739.305	95	(I)
534 B. Abonnements aux journaux dans l'Atlantique.....	83.293	33	
537 B. Blanchissage et frais analogues (Paris)...	62.269	08	
548 Achat de harnais et voitures.....	513.779	45	(II)
416 Pour compensation (?) à M. Seligman..	429.916	49	(II)
Frais de représentation alloués à M. de Lesseps (1882 à 1888)....	615.613	26	(I)
Frais de voyage pour administrateurs.....	688.483	06	
Souscriptions (?)...	451.367	18	

LA SANTÉ DE M. CORNELIUS HERZ

Tandis que de Londres on annonce que M. Herz est mourant, la *Libre Parole* publie un télégramme suivant lequel Cornélius Herz se porterait comme vous et moi.

Il serait plaisant que le gouvernement anglais nous montât le coup, d'entente, peut-être, avec nos hommes d'Etat qu'une extradition pourrait compromettre.

RADIATION DE CORNELIUS HERZ

Par décret présidentiel en date du 27 janvier, et sur l'avis du conseil de l'ordre, le sieur Cornélius Herz est rayé des matricules de l'ordre national de la Légion d'honneur à l'unanimité des onze membres présents.

GRÈVES DANS LA LOIRE

La situation devient critique à Rive-de-Giers.

Des pierres ont été lancées contre les fenêtres de M. Marrel, qui avait reçu plusieurs lettres de menaces. Les usines sont fermées. Des patrouilles de grévistes, parmi lesquels de nombreuses femmes, surveillent les ateliers.

Trois nouvelles brigades de gendarmerie sont arrivées dans la Loire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Clauzel de Coussergues a déposé l'amendement suivant :

« Les établissements consacrés aux malades, aux infirmes, aux enfants, aux vieillards indigents et aux infirmes français à l'étranger, ne seront pas soumis à la taxe quant aux biens leur provenant de libéralités, grevés de cette

affectation spéciale et acceptés avec l'autorisation du gouvernement. »

Un autre amendement porte que les dons manuels faits aux hospices et bureaux de bienfaisance sont exempts de droits de mutation.

Au budget du ministère des finances, M. Coutisson propose la disposition suivante :

« Supprimer les mots : « Indemnités aux trésoriers payeurs généraux, aux receveurs particuliers et aux percepteurs chargés de recettes particulières provisoirement supprimées », et les remplacer ainsi qu'il suit : « Les recettes particulières supprimées sont rétablies avec les crédits y afférents. »

Dans le cas où cet amendement ne serait pas adopté, dire que :

« Les percepteurs d'arrondissements où les recettes particulières ont été supprimées, seront tenus de concourir aux opérations d'achats, ventes et renouvellement de titres au porteurs. »

Séance du 28 janvier

On reprend la discussion du budget de la marine.

M. Thomson expose l'état de nos forces navales qui, à l'heure actuelle, sont supérieures à ce qu'elles étaient en 1892.

L'amiral Rieunier déclare que le projet du budget pour 1893 répond aux besoins exacts de notre marine. Il présente ensuite quelques observations en réponse au discours de M. Lockroy. L'état-major général de la marine fera tous ses efforts pour se tenir au courant et au niveau des progrès réalisés à l'étranger.

Grand combat d'artillerie entre M. Clémenceau et M. le colonel Larroque, commissaire du gouvernement.

Comme M. Clémenceau venait de reprocher à l'artillerie de la marine française d'être en retard sur celles des marines anglaise, allemande et italienne, M. le commissaire du gouvernement a bondi à la tribune, et pris à partie son adversaire.

Il l'a traité avec un sans-façon et une rudesse telle que M. le président Casimir-Perier a cru devoir intervenir.

M. Develle étant retenu par ses réceptions diplomatiques, M. Delafosse remet à lundi son interpellation sur l'Égypte.

SÉNAT

Voici des détails sur la démarche des sénateurs du groupe de l'union démocratique auprès de M. Bourgeois.

Ils pensent que la situation ne peut durer et qui est impossible que les auteurs de dénominations non justifiées continuent d'agiter le pays sans être même inquiétés.

M. Bourgeois a répondu qu'il n'y avait pas de loi pour réprimer ces actes, mais le groupe sénatorial va rechercher un texte législatif qui donne au gouvernement les moyens de répression nécessaires.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — A la commission militaire M. Lieber ayant demandé si le gouvernement ne songe pas à un autre moyen d'assurer la paix que par des armements formidables, M. de Caprivi déclare qu'un autre moyen est impraticable parce que la France n'est nullement disposée à entrer dans la voie pacifique du désarmement. Si l'Allemagne a donné l'exemple du militarisme, cela tient à sa situation géographique particulièrement exposée. Le gouvernement demande l'indispensable pour faire une guerre victorieuse contre la France seule.

On télégraphie de Saint-Petersbourg que le discours de Guillaume II au déjeuner offert au Czarewitch ne peut être le symptôme d'une modification dans la situation réciproque de la Russie et de l'Allemagne.

MORT DE M. BLAINE

On annonce la mort de M. Blaine, l'un des hommes d'Etat les plus en vue des Etats-Unis, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 28 janvier 1893.

La Bourse conserve en fin de semaine une attitude très ferme qui fait bien augurer de la liquidation qui commencera mardi par la réponse des primes de fin de mois.

Le 3 0/0 reste à 96.72 et le 4 1/2 progresse à 106.67.

La Rente Italienne est en progrès sensible à 90.80, le crédit de l'Etat étant indépendant de la crise des banques.

L'action de la Banque de France s'inscrit au cours de 3,870. Le Crédit Foncier est en ferme tendance à 980. L'institution sera facilement défendue au Sénat au cas où ses adversaires persisteraient dans leur intention d'interpeller à nouveau le gouvernement à ce sujet.

La Banque de Paris se maintient sans changement à 627.

La Société Générale s'échange au comptant à 470. La fixité de son dividende et le classement de ses titres justifient la bonne tenue de ses cours.

Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 750. Il est évident que les derniers incidents n'ont rien altéré la confiance de la clientèle des déposants.

Le Comptoir National d'Escompte devra remonter au pair dont il n'est plus éloigné que de quelques francs à la prochaine éclaircie.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran se négocie de 304.50 à 305.

Les Chemins Économiques valent 420.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

Le Conseil supérieur de la guerre se réunit aujourd'hui lundi, pour la première fois, sous la présidence du général Loizillon, qui doit soumettre à ses collègues quelques modifications au projet de loi sur les cadres.

Le ministre de la guerre a, paraît-il, l'intention, aussitôt après, d'insister auprès du Parlement pour obtenir la mise à l'ordre du jour et la prochaine discussion de ce projet.

Chevaux annamites

Tous les officiers qui ont fait le voyage de l'Indo-Chine apprendront certainement avec intérêt que l'on soigne et dresse, en ce moment, au Jardin d'acclimatation, deux vigoureux petits chevaux annamites qui ont été amenés de l'Extrême-Orient par M. le commandant Picard d'Estelnau.

Plein de feu et d'une grande pureté de formes, ces animaux appartiennent à la race autochtone asiatique et présentent tous les caractères du cheval de pur sang arabe.

Un tambour-major

L'armée française vient de perdre un de ses plus beaux tambours-majors, celui du 4^e du génie, à Grenoble. Léon Prieur, qui a 2^m 07 de taille, a en effet atteint l'âge de la retraite. Il est décoré de la médaille militaire et proposé pour la croix de la Légion d'honneur.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 30 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 8°
Ce matin, à 8 h.		+ 6°
Midi,	763 ^m / _m	+ 7°
Hausse	8 ^m / _m	
Baisse	α ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 3°

Courses de Saumur

La réunion des membres de la Société des Courses de Saumur s'est tenue comme les années précédentes à la Mairie, dans la salle de la Justice de paix.

Les comptes de M. Leroux, trésorier, ont été unanimement approuvés. Cette année encore, les bénéfices se sont accrus de plus de 4,000 francs.

En janvier 1892, l'encaisse était de 7,840 francs 10, et cette année il est de 8,867 francs 95.

La Société est donc dans une situation très prospère. Loin de diminuer, le nombre des souscripteurs augmente toujours, ce qui nous promet pour le mois d'août de brillantes réunions.

Le bal de la Société Nautique

Le bal donné samedi soir, dans les salons du café de la Paix, par la Société Nautique de Saumur, a parfaitement réussi. L'entrain qui a régné s'est poursuivi jusqu'au lendemain matin 7 heures.

Parmi les plus solides danseurs, nous avons

remarqué MM. Piéron, Milon, Pannier, Boisson, conseillers municipaux. M. le Dr Peton, maire, et M. Maxwell, procureur de la République, sont partis peu de temps après avoir ouvert le bal. Les dames de ces messieurs n'y assistaient pas.

Les bourrasques

Après des froids de 10 et 15 degrés au-dessous de zéro et des neiges abondantes, nous avons eu bourrasque avec accompagnement de tonnerre et d'éclairs. Dans la nuit de vendredi à samedi, le ciel était en feu, tellement les éclairs étaient violents et rapprochés.

A Nantes, une bourrasque, accompagnée d'une pluie très abondante, a passé sur la ville cette même nuit. Hier matin, vers sept heures, le tonnerre grondait et les éclairs se succédaient rapidement.

A Saumur, dans la matinée d'hier, une pluie torrentielle a tombé pendant une demi-heure. Le reste de la journée a été assez calme, le soleil s'est même montré et a permis aux promeneurs une petite sortie.

Tirage au sort

Samedi, les jeunes gens des communes du canton Nord-Est de Saumur sont arrivés en ville pour le tirage, drapeaux et musique en tête. Aujourd'hui, c'est le tour des conscrits du canton Sud qui comprend la ville et les communes suburbaines.

Incendie au Pont-Foucharde

Samedi soir, vers sept heures, M^{me} Dubonnet, épicière au Pont-Foucharde, commune de Bagnaux, venait de servir un client, quand sa lampe tomba et s'éteignit; comme elle la rallumait, le pétrole répandu à terre prit feu et l'entoura de flammes. M^{me} Dubonnet poussa un cri terrible et tomba les pieds contre la porte de la rue qu'elle empêchait d'ouvrir.

Fort heureusement, M. Piffard, lieutenant de pompiers, passait au même instant devant la boutique. Mis en éveil par les cris et les flammes au milieu de laquelle il apercevait M^{me} Dubonnet, il essaya d'ouvrir la porte et, ne pouvant y parvenir, brisa les carreaux.

Presque aussitôt arrivait M. Dubonnet qui dinait dans une pièce du fond avec un ami et que les cris de sa femme avaient attiré. On commença par retirer M^{me} Dubonnet du milieu des flammes et éteindre le feu qui s'était communiqué à ses vêtements; puis, après l'avoir confiée aux soins de quelques voisins, on se mit à attaquer vigoureusement l'incendie.

Au bout d'une heure on était complètement maître du feu, mais on avait dû se borner à protéger les maisons voisines et l'étage au dessus. Tout, dans la boutique: denrées, vaisselle, provisions de toutes sortes, ont été anéanties.

M^{me} Dubonnet porte une forte brûlure à la jambe gauche, qui la fait beaucoup souffrir, et une autre à la main gauche.

Les pertes, qui s'élèvent à 4,000 francs, ne sont pas couvertes par l'assurance et en voici la raison: en achetant son fonds de commerce, il y a quelques mois, M. Dubonnet avait négligé de prévenir la compagnie, de faire ce qu'on appelle un avenant de mutation, dans le délai des quinze jours exigé; faute d'avoir rempli cette formalité, son assurance est caduque. Avis donc aux personnes qui se trouveraient dans ce cas.

M. Edmond Grellet a communiqué aux journaux de Saumur la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

« Je me fais un devoir et un plaisir de signaler dans votre estimable journal la conduite de M. Piffard, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bagnaux, à l'occasion de l'incendie qui s'est déclaré, samedi soir, dans le magasin d'épicerie situé sur la grande route.

« Voici les faits:

« La propriétaire de ladite épicerie, jeune femme sur le point d'accoucher, cherchait à arranger sa lampe à pétrole. Celle-ci lui échappa. Aussitôt, une flamme l'entoura et mit le feu à ses vêtements. Elle jeta un grand cri et tomba évanouie sur le plancher.

« Le feu gagnait deux fûts à pétrole qui se trouvaient à proximité. M. Piffard, passant à ce moment, vit des flammes dans le magasin, essaya d'entrer pour porter secours; mais le corps de la malheureuse femme entravait la porte qui par bonheur était vitrée.

« Sans hésiter, de son poing il en brisa les vitres, et, par cette ouverture toute hérissée de bris de verre, et malgré les flammes et la fumée qui s'en échappaient, il parvint à repousser les jambes de la pauvre victime qui s'arc-boutaient si malheureusement contre la porte, et put ainsi réussir à entrer.

« Il se jeta alors résolument (en compagnie du sieur Morel dont la conduite est digne d'éloges) sur la jeune femme dont les vêtements brûlaient. Tous deux, ils parvinrent à étouffer le feu et purent la sortir presque sauvée, alors que quelques secondes de plus elle était perdue.

« Le premier sauvetage accompli, M. Piffard n'hésita pas à saisir un des fûts de pétrole en feu et à le lancer sur la voie publique, où il éclata. Mais il n'eut pas le temps de sortir le deuxième. Celui-ci éclata dans le magasin, brisant toute la devanture.

« M. Piffard a donc couru un danger véritable, d'abord et surtout en se précipitant sur la jeune femme dont les vêtements étaient en feu, ensuite en se chargeant du fût de pétrole qui, comme une obus, pouvait lui éclater dans les mains; et s'il est dans les lois qu'un homme ne doit être récompensé que lorsqu'il a sauvé son semblable au péril de sa vie, le lieutenant des pompiers de Bagnaux le mérite à tous égards.

« Il n'est donc pas douteux que M. le Sous-Préfet, si soucieux de ses administrés, ne se fasse un plaisir d'user de son influence près du gouvernement pour faire obtenir à ce brave homme, et j'ajouterais cet homme de bien, la récompense que ce dernier accorde dans sa sollicitude à ceux de ses enfants qui se conduisent vaillamment.

« Ce sera pour lui et sa famille un honneur bien mérité, ainsi que pour la compagnie qu'il commande. Ce sera surtout une satisfaction pour ses concitoyens en même temps qu'un bel exemple pour tous.

« EDMOND GRELLET,

« Ex-président de la Société française de Sauvetage, section de Saumur. »

Le truc du jardinier

A Montreuil-Bellay, le jardinier Jaumin, voulant mettre un terme aux déprédations exercées dans son jardin par un maraudeur que la gendarmerie avait été impuissante à découvrir, imagina le moyen suivant: il plaça dans la cabane qui se trouve au milieu de son jardin, un fusil chargé à plomb et relia par trois fils la gâchette du fusil à la barrière que le voleur devait franchir. Le lendemain matin, 21 janvier, Jaumin alla visiter son appareil; il constata que le fusil était déchargé, et remarqua des taches de sang qui maculaient le sol sur une longueur de deux à trois cents mètres.

La gendarmerie fait son enquête et ne tardera pas, sans doute, à découvrir le blessé qui ne doit pas demeurer bien loin.

Arrestation d'un vagabond

La gendarmerie de Genes a arrêté le nommé Bouillaud, peintre, sans domicile fixe, et qui a déclaré n'avoir pas travaillé depuis plusieurs mois. Il a reconnu n'avoir vécu que de mendicité depuis ce temps et avoir subi déjà une condamnation pour vagabondage.

Bouillaud est originaire de Paris; il était dans un état complet d'ivresse au moment de son arrestation.

Déraillement à Villevêque

L'autre soir, deux wagons d'un train de marchandises, venant de La Flèche à Angers, ont déraillé en gare de Villevêque.

Les dégâts sont purement matériels.

On attribue ce déraillement, comme ceux arrivés ces jours derniers à Angers, au défaut d'aiguillage.

Accident de voiture

Ces jours derniers, le nommé Durand René, âgé de 36 ans, horticulteur, rue de Frémur, à Angers, a été heurté, rue Eblé, par la voiture du sieur Camus, débitant, place Grégoire-Bordillon. Dans sa chute, il a reçu au front une blessure fort grave. Le concierge de l'arsenal et son fils, qui se trouvaient là, s'empressèrent autour du blessé et le reconduisirent à son do-

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Elle ne viendra pas aujourd'hui, dit tout haut la personne qui occupait le salon.

Au même instant, la grosse cloche d'entrée retentit. Une jeune servante apparut bientôt et s'élança à travers le jardin.

— Madame, dit-elle, je viens d'entendre une voiture s'arrêter.

La porte, en tournant sur ses gonds rouillés, livra passage à un fiacre chargé de bagages, qui s'avança jusqu'au pied du perron. Une jeune femme ouvrit vivement la portière et d'un bond se trouva debout.

— Chère, chère miss, répéta-t-elle en serrant dans ses bras celle qu'elle nommait ainsi.

— Marthe, ma chère enfant! Entrez vite, que je vous voie: il y a si longtemps que je n'ai eu ce bonheur!

Sous la pleine lumière de la lampe, miss Musgrove promène son regard sur la jeune fille, puis après un rapide examen:

— L'air des montagnes ne vous a pas été favorable, ma chère, dit-elle en voyant le visage de Marthe amaigri de l'expression de lassitude que révèle chacun de ses mouvements. Vous avez sans doute aussi beaucoup trop étudié, ma chérie. Il va falloir, avant tout, vous reposer; et puis nous songerons à organiser notre nouvelle existence.

— Chère miss! Que vous êtes bonne et que je vous aime!... Vous qui pourriez vous reposer, vous voulez partager ma vie de travail.

— Ne parlons pas de ces choses-là. Voyez d'abord notre installation. La trouvaille de cette maison serait de ma part un trait de génie, si je n'avais été secondée par le plus heureux des hasards. Je vous raconterai ceci plus tard. Admirez premièrement la situation exceptionnelle de ce logis; il est placé dans un quartier très bien habité, où se plaisent surtout les étrangers de distinction. Il se trouve éloigné du faubourg Saint-Germain que vous redoutiez; de plus, ce charmant logis se dissimule à tous les yeux, et derrière ses grands murs sévères nous pourrions jouir d'une liberté qu'il est bien rare de trouver à Paris. Les jeunes Anglaises qui doivent nous être confiées

seront ici dans des conditions parfaites, au centre du beau Paris, à côté des plus belles promeneuses du monde; elles seront, pour ainsi dire, oubliées dans cet enclos ignoré. Quelle situation favorable à l'étude et au travail!

C'est à l'amitié de lady Maulever, à sa pressante recommandation que je dois le succès de notre début. Nous aurons cinq élèves pour commencer, cinq élèves dont la pension nous permettra de réaliser un joli bénéfice.

Des larmes de reconnaissance coulaient lentement sur les joues pâles de Marthe.

— Que vous êtes bonne et que je vous aime, ne cessait-elle de dire. Ah! que mon père bien-aimé avait justement apprécié votre cœur!

La soirée entière s'écoula en une longue causerie. Marthe fit à son amie le récit détaillé de sa vie en Savoie; fit le tableau de l'intérieur paisible de la famille Pelzac; elle dépeignit longuement la beauté du site de la vallée d'Avrioux; elle parla des mœurs patriarcales de ses habitants; elle loua la charité du digne curé; elle conta d'une façon charmante son voyage en traineau, ainsi que l'épisode du loup, le mariage de François, la noce rustique à laquelle elle avait pris part; elle

parla de tout enfin, excepté du seul événement et de la seule personne qui remplissaient ce passé et dominaient tous ses souvenirs. De ce bonheur et de cette amère douleur qui étaient aujourd'hui toute sa vie, elle ne laissa rien voir, rien soupçonner. A quoi bon? N'était-ce pas un devoir pour elle de tenir à sa chère miss une souffrance que la bonne créature eût partagée sans réserve...

La vie est faite ainsi, elle marche, apportant chaque jour une tâche nouvelle et de nouveaux devoirs.

— En avant! dit la voix de la destinée, en avant!...

Vainement voudrait-on s'attarder encore aux dernières impressions d'un passé qui s'enfuit:

— En avant! Le passé n'existe plus: il faut marcher!...

Marthe a courageusement laissé tomber le rideau qui la sépare à jamais du temps le plus hideux de sa vie. Le rêve est fini, car les jours écoulés laissent-ils une autre sensation que celle du rêve?...

(A suivre.)

micile. On espère pourtant que l'accident n'aura pas de suites funestes, et que Durand sera bientôt rétabli.

Vol au marché couvert

Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont pénétré dans le marché couvert, place Cupif, à Angers, où ils ont dérobé des saucisses, des jambons, un gigot et une certaine quantité de lard salé.

Épilogue de l'affaire Gasnier

On se rappelle qu'au mois d'août, la Cour d'assises condamnait le notaire Gasnier, d'Angers, et son caissier-Cherruau, pour abus de confiance qualifiés.

Une disjonction de l'affaire avait été prononcée pour Dubraule, l'associé du notaire, son état de santé ne permettant pas sa comparution devant la Cour.

Aujourd'hui Dubraule est rétabli et pourra venir sous peu devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure.

Les glaces à Nantes

La Loire offrait vendredi soir à Nantes un curieux spectacle.

A 4 heures, la débacle, signalée par dépêche, s'est produite avec une violence extraordinaire. Dans le bras de la Poissonnerie, les glaçons, pressés les uns contre les autres, passaient avec une vitesse vertigineuse, en produisant un bruit singulier ressemblant, toutes proportions gardées, au froissement de feuilles sèches.

Il est fort heureux que rien ne se soit trouvé sur le passage de ce torrent de glace. A Nantes, on ne signale aucun accident, mais en amont, à Pierre-Percée, sept bûchers ont été coulés.

Les glaçons sont devenus enfin de plus en plus rares; la banquise qui se trouvait au-dessus du pont Maudit est partie à midi.

Un Conseil municipal de Poitiers

Un incident très vif s'est produit vendredi soir au Conseil municipal de Poitiers, presque au commencement de la discussion de l'ordre du jour.

Exaspérés par l'attitude absolument scandaleuse de M. le maire Arren, un certain nombre de conseillers se sont levés et ont quitté la salle en protestant avec indignation.

Par suite de leur départ, les membres restants n'étaient plus en nombre pour délibérer valablement.

M. Arren a donc été forcé de lever la séance.

Révocation de testament

L'affaire du testament de M. Duvigneaux, ancien notaire à Tours, vient d'avoir son dénouement devant la Cour d'appel d'Orléans.

La révocation du testament, demandée par les héritiers contre Marguerite Larvoir, la lé-

gataire universelle, et prononcée par le tribunal de Tours, au mois de juillet dernier, a été confirmée.

C'est deux millions environ que les héritiers vont avoir à toucher.

La cité Baïhaut

On se rappelle qu'il y a quelques années M. Baïhaut, alors ministre, vint en grande pompe à Château-du-Loir.

Pour perpétuer le souvenir de sa mémorable visite, on donna son nom à la Cité Baïhaut.

Depuis ce temps, d'autres événements ont donné à M. Baïhaut les moyens de faire passer son nom à la postérité....

Les habitants de Château-du-Loir sont, à bon droit, surpris que la municipalité n'ait pas encore changé ce nom disqualifié.

Ecole polytechnique

Les candidats à l'École polytechnique en 1893 sont prévenus que le ministre de la guerre a fixé à 240 le nombre des élèves à admettre cette année.

Les démissionnaires, avant l'entrée à l'École, seront remplacés de manière à compléter l'effectif de 240 à l'ouverture des cours.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 janvier. — Madeleine-Delphine Dèfait, rue de la Grise.

Le 30. — Paul-Julien-Eugène Fazi, rue du Marché-Noir.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Léon Lacasne, batteur d'or, à Paris, et Clémence-Juliette Pommier, sans profession, à Saumur.

Félix-Victor Marchand, agent-voyer colonial, et Augustine-Aimée-Hélène Rivière, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Louis-Olivier Dallay, coiffeur, à Tours, précédemment à Saumur, et Amanda-Isabelle Taillebourg, couturière, à Niort.

Eugène-Joseph Menard, typographe, et Valentine-Marie Laumonier, sans profession, tous deux à Saumur.

Gaston-Samuel Deschamps, pharmacien, à Saumur, et Hélène-Zéphirine Pilette, sans profession, à Maray (Loir-et-Cher).

MARIAGES

Le 30 janvier. — François-Adrien Pimbert, sans profession, a épousé Clémentine Persac, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 30 janvier. — Abraham Niveleau, sans profession, 82 ans, époux de Anne Hudon, à l'Hospice.

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 3 h. 1/2

Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 30 Janvier 1893

LES

Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

Le sang, cette chair coulante dont parlait Bordeu, qui circule partout dans l'organisme pour y répandre la chaleur et la vie, le sang peut être le siège de multiples altérations dont on a raison très facilement par l'emploi judicieux du Rob Lechaux, à l'extractif concentré ioduré de cresson et de quinquina jaune. Son influence générale est si heureuse et si grande que, devant l'élévation du rythme trophique, la dépression des forces disparaît, l'énergie fonctionnelle du système nerveux se relève et la gaieté reparait comme par enchantement.



Pour adoucir, velouter blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon

Evitez les contrefaçons étrangères
J. SIMON - PARIS
Et dans toutes les bonnes maisons

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans, et Beaurepaire, SAUMUR

ARRIVAGES

De Gibiers tous les jours

Chevreaux, Lièvres, Lapins

Perdreaux, depuis 2 fr. 75

Foies gras en terrine (marque Deschandeliers)

Le Gérant : G. JOUAUST

FAITS DIVERS

UN HOTEL D'ÉVALISÉ

Dans la soirée d'avant-hier, quatre individus se disant porteurs de mandats décernés par M. Franqueville, juge d'instruction, se présentaient vers 6 heures à l'hôtel du marquis de Panisse-Passis, avenue Marceau, 24, à Paris.

Après avoir lié les pieds et les mains du concierge et de sa femme, les époux Quésec, les malfaiteurs ont fait main-basse sur l'argenterie, les bijoux et le linge qu'ils ont pu trouver.

Fraudes en matière de recrutement

Le tribunal correctionnel de Saint-Gaudens a condamné à six mois d'emprisonnement le sieur Goudoumé, de la classe de 1891, qui s'est rendu temporairement impropre au service militaire dans le but de se soustraire aux obligations imposées par la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

A l'expiration de sa peine, il sera dirigé sur une compagnie de discipline pour y accomplir le temps de service qu'il doit à l'Etat.

Dernières Nouvelles

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE DIJON

Inscrits : 23,405. — M. Bordet, opportuniste, 6,421 voix, élu.

MORT DE LA DUCHESSE DE MADRID

Une dépêche de Viareggio (Toscane) annonce la mort de M^{me} la duchesse de Madrid, décédée subitement hier matin.

Rien ne faisait présager un pareil malheur, et M^{me} la duchesse de Madrid n'a pu succomber ainsi qu'à une maladie de cœur.

Elle était âgée de 46 ans.

LE VOL DE L'AVENUE MARCEAU

M. le marquis de Panisse-Passis, dont l'hôtel a été pillé si audacieusement, est arrivé à Paris. Il a pu établir la liste des objets dérobés.

L'inspecteur Rossignol a battu tout le quartier des Champs-Élysées.

On affirme à la Sûreté que deux arrestations seraient prochaines.

LE CRIME DE LA RUE SAINT-LAZARE

On n'a pas trouvé d'ouvriers, hier dimanche, pour vider la fosse d'aisances de la maison du crime, où l'on pense que le meurtrier a jeté son arme. Cette opération aura lieu aujourd'hui.

Dernière Heure

Paris, 28 janvier, 1 h. 12 soir.

Le calme le plus absolu continue à régner à Rive-de-Gier.

On télégraphie de Bourgnemouth que l'état de santé de M. Cornélius Herz n'a subi aucun changement.

HAVAS.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

— Sacrifiée à elle parce que nous ne la laissons pas calomnier par vous ! Ma nièce, la colère vous égare : je veux le croire pour vous et pour moi.

— Il faut, interrompit Éléonore, qu'on prouve avec moi l'engagement de ne jamais la revoir.

— Je ne sais si mon fils aura cette faiblesse quand vous l'exigerez de lui ; mais ce dont je puis vous répondre, ma nièce, c'est que je ne la lui conseillerai pas et que je ne la partagerai point, s'il l'accepte de vous directement. Je dois à Suzanne mon seul bonheur dans ce monde ; je ne serai pas ingrate pour satisfaire ce qu'il vous plaît d'appeler pompeusement une haine, et que moi je nommerai tout bonnement un caprice d'enfant. Vous voyez que je suis moins sévère pour vous que vous-même.

— Ainsi, vous souffrirez que votre fils aime une autre femme que celle qui portera son

nom, et qui a été choisie par vous, ma tante ?

— Léonce a suffisamment prouvé que son affection pour mademoiselle d'Estouville était de celles qu'une mère même peut permettre.

— Parce qu'il ne l'a pas épousée, n'est-il pas vrai ? répondit ironiquement Éléonore.

— Parce qu'il n'en a jamais eu même la pensée, parce qu'il n'a pas cherché à la revoir, parce qu'enfin il est le premier qui ait éprouvé la résolution qu'elle a prise de se séparer de tous ses amis, quand le devoir lui a prescrit ce sacrifice. J'avais eu, comme vous, Éléonore, des soupçons, des inquiétudes ; mais cette conduite si droite, si noble, m'a montré que j'avais tort, et aujourd'hui j'ai la ferme confiance que mon fils ne manquera jamais à ce qu'il vous doit comme votre fiancé et à ce qu'il vous devra plus tard comme votre époux.

— Oui, je crois bien qu'il me fera l'aumône de sa fidélité ; mais il me le fera sentir sans cesse, et je penserai toujours qu'il ne m'aime pas.

— Mais vous-même, Éléonore, l'aimez-vous véritablement ? L'auriez-vous épousé, il y a quelques mois, alors qu'il avait tant besoin d'un cœur qui se dévouait à lui ? Et aujourd'hui, lui donneriez-vous encore votre main avec joie, s'il se présentait pour vous un parti plus brillant que lui ?

— Madame Granval, en prononçant ces paroles, attachait sur sa nièce un regard si profond qu'il lui fit baisser les yeux, comme s'il eût pénétré dans les replis les plus secrets de son cœur.

Prise ainsi au dépourvu, Éléonore oublia sa prudence habituelle et dépassa les calculs de sa feinte indignation, de sorte qu'elle répondit :

— En supposant que je ne l'aimasse pas, je serais encore obligée de l'épouser pour sauver une partie de ma fortune. Mon cousin est mon créancier.

— Je l'avais oublié, ma nièce, et je suis sûre que lui-même ne s'en souvient pas, reprit la baronne, en cherchant à contenir l'indignation que la bassesse naïve de ce sentiment faisait naître dans son noble cœur. Mais soyez tranquille, continua-t-elle en étudiant toujours Éléonore du regard, mon fils ne serait pas un créancier plus rigoureux pour sa cousine que pour sa femme.

Cette assurance réjouit intérieurement mademoiselle Loubert, mais elle ne la détermina

pas à lui faire relever ses yeux, qui continuèrent à errer sur le tapis du salon.

— Écoutez, mon enfant, reprit, après quelques instants de silence, la baronne avec une froideur qui n'avait rien de sévère, car je vais vous donner une grande preuve de ma droiture et de mon affection : si vous tenez à épouser mon fils, ne lui montrez jamais le fond de votre pensée, comme vous venez de le faire. Tout son désir d'être fidèle à ses engagements envers vous, ne résisterait peut-être pas à une semblable épreuve. Léonce a besoin d'estimer tous ceux qu'il doit aimer.

— Et moi, ma tante, répondit Éléonore en reprenant un peu d'assurance, j'ai besoin que l'homme qui m'épousera ne me place pas dans une situation que ma fierté n'accepterait pas. Même avec les débris de ma fortune, je pourrais encore trouver un parti qui me poserait d'une manière honorable et brillante dans le monde, et vous conviendrez qu'il serait dur de sacrifier cette chance à peu près certaine, à un mariage dans lequel je ne trouverais que des humiliations et des douleurs, si les choses sont telles que j'ai lieu de le croire, d'après tout ce qui se passe.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 45 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de dix jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
JANVIER-AVRIL 1893

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres:

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Marché de Saumur du Samedi 28 Janvier

Froment-commerces, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 50	Veau	1 60
Méteil	14	Mouton	2 40
Seigle	11 50	Porc	1 60
Orge	9	Poulets la couple	4
Avoine	9	Dindonneaux	14
Sarrasin	10	Oies	11
Haricots blancs	20	Canards	5
Haricots rouges	13	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	20	(Eufs la douzaine)	1 25
Noix	13	Foin, la charretée de 780 kilog.	110
Châtaignes	10	Luzeerne	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	50
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	8	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 130
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 110 à 120
Bourgueil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 100
Saint-Léger et environs	— 70 à 90
Varrains et environs	— 80 à 100
Le Pay-Notre-Dame et environs	— 60 à 70
La Vieune	— 60 à 70

Cidre de Bretagne	la barrique	34 à 38
Cidre de Normandie	—	36 à 40

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	—
Vinaigre de vin	—	—

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 29 Janvier 1893
Versements de 134 déposants (19 nouveaux), 37,906 fr.
Remboursements, 93,358 fr. 46.
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 19 février 1893, à 1 heure du soir,

à Saumur, en l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES
Et jardin avec puits et bassins,
Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,

Appartenant aux époux BRÉHÉRET-AUDINEAU.

Pour la désignation, voir les affiches.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM. les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.
S'adresser au bureau du journal.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 1,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

Imprimerie P. GODET
SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS

FACTURES TOUS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 33
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26
Vivry	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 43	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		12 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	dir's	soir	soir	soir	soir
Bordeaux					5 40				8 25			12 30	3 40	
Saintes					7 12	9 9			11 40			4 55	7 14	
Niort					9 42	10 51			2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	
Thouars			5 25		12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18		
Montreuil-Bellay			9 40	6 56			1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	
Brézé-Saint-Cyr			9 59	7 17				2 53	5 18	6 3	9 36			
Chacé-Varrains			10 11	7 26				3	5 25		9 41			
Nantilly (arrivée)			10 16	7 31				3 5		6 14				
SAUMUR (Etat)														
(arrivée)			10 23	7 40				3 16		6 26	9 55			
(départ)				7 25	11 5			2 54		6 5				
Nantilly (départ)				7 26	11 15			3 6		6 16				
SAUMUR (Orl.)														
(arrivée)				7 47	11 23	1 34	2 14	5 39	6 24		11 1	12 7		
(départ)				7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16		
Vivry				8 11	11 49		3 30	5 57	6 43					
Blou				8 20	11 58		3 36	6 6	6 52					
Vernantes				8 33	12 11		3 49	6 19	7 6					
Linières-Bouton				8 46	12 23		4	6 31	7 18					
Noyant-Méon				9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44			
Château-du-Loir				10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39		
Chartres				2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44		
Paris				5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15		

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35 9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58 9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		
Loudun	8 42	1 39	3 36	9 36		
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		
(départ)	6 50	9 27	4 5	8 10 39		
la Vaudelnay	7 9	9 39	4 30	5 19 10 50		
Loudun	7 14	9 51	4 53	5 30 11 1		
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38 11 8		
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48 11 28		
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22 12 29		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15			
Marigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54			
Baugé	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23			
le Vaudelnay	6 32	9 12	12 33	1 50				